

**CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2022**

## CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du  
Centre de santé communautaire du Témiskaming

### Rapport sur les états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de santé communautaire du Témiskaming (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Les états financiers ont été préparés par la direction du Centre conformément aux exigences en matière d'information financière comprise dans l'entente entre le Centre et Santé Ontario.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences en matière d'information financière comprise dans l'entente entre le Centre et Santé Ontario.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Observations - Référentiel comptable et restriction quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 2, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Centre de santé communautaire du Témiskaming de se conformer aux exigences en matière d'information financière de l'entente susmentionnée. En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un autre usage.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences en matière d'information financière comprise dans l'entente entre le Centre et Santé Ontario, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
**T** 613 745-8387  
**F** 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

Cabinet Indépendant affilié à  
Independent firm affiliated to



### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 2 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 29 juin 2022

**Marcil Lavallée**

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

3

	Santé Ontario	Fonds de capital	2022 Total	2021 Total
<b>PRODUITS</b>				
Santé Ontario	5 304 687 \$	-	5 304 687 \$	5 364 014 \$
Recouvrement de coûts – ACSM	92 036	-	92 036	91 788
Autres	83 609	-	83 609	93 882
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)	-	123 142	123 142	123 142
	<b>5 480 332</b>	<b>123 142</b>	<b>5 603 474</b>	<b>5 672 826</b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires contractuels et avantages sociaux				
- Salaires et contractuels	3 828 603	-	3 828 603	3 894 011
- Avantages sociaux	714 297	-	714 297	689 533
Fonctionnement (annexe A)	4 542 900	-	4 542 900	4 583 544
Amortissement des immobilisations	937 432	-	937 432	966 140
	-	123 142	123 142	123 142
	<b>5 480 332</b>	<b>123 142</b>	<b>5 603 474</b>	<b>5 672 826</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

**CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	Non affecté	Fonds de capital	Fonds pour garderies	2022 Total	2021 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	65 938 \$	439 308 \$	24 456 \$	529 702 \$	529 702 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	65 938 \$	439 308 \$	24 456 \$	529 702 \$	529 702 \$

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

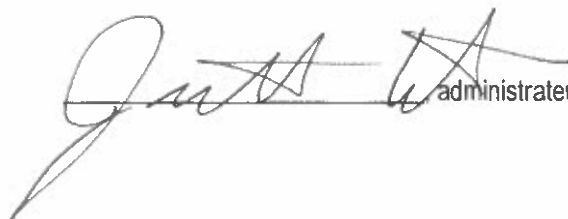
31 MARS 2022

5

	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	476 259 \$	372 069 \$
Débiteurs (note 3)	48 302	42 668
Taxe de vente harmonisée à recevoir	51 889	50 326
Frais payés d'avance	82 196	66 922
	658 646	531 985
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	3 764 131	3 887 273
	4 422 777 \$	4 419 258 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	180 510 \$	284 119 \$
Sommes remboursables à Santé Ontario (note 6)	387 741	157 472
	568 251	441 591
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 7)</b>	3 324 824	3 447 965
	3 893 075	3 889 556
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	65 938	65 938
Affectations internes		
- Fonds de capital	439 308	439 308
- Fonds pour garderies	24 456	24 456
	529 702	529 702
	4 422 777 \$	4 419 258 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

6

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	123 142	123 142
Amortissement des apports reportés	(123 142)	(123 142)
	-	-
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	(5 634)	18 479
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(1 563)	5 681
Frais payés d'avance	(15 273)	(3 915)
Créditeurs	(103 609)	(53 767)
Sommes recouvrables par le Santé Ontario	230 269	157 472
	<b>104 190</b>	<b>123 950</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>104 190</b>	<b>123 950</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>372 069</b>	<b>248 119</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>476 259 \$</b>	<b>372 069 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de santé communautaire du Témiskaming, un organisme sans but lucratif (OSBL) constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario, travaille en partenariat avec la communauté afin de promouvoir la santé des francophones du Témiskaming. Le Centre est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-après pour satisfaire aux exigences de l'entente signée avec Santé Ontario.

Les méthodes comptables suivantes s'écartent des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et sont appliquées pour satisfaire aux exigences de l'entente :

#### Immobilisations

Les acquisitions courantes d'immobilisations, autres que celles ayant trait au terrain, à l'immeuble et aux améliorations locatives, sont comptabilisées à titre de charge au cours de l'exercice où elles sont acquises.

#### Indemnités de vacances et temps supplémentaire

Les états financiers ont été établis sur une base de comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de vacances et de temps supplémentaire qui sont comptabilisées lorsqu'elles sont payées. Au 31 mars 2022, les indemnités de vacances et de temps supplémentaire à payer représentent un montant de 184 635 \$ (2021 : 252 147 \$). Ce montant n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Les méthodes comptables suivantes sont conformes aux NCOSBL :

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur le montant définitif de la subvention de Santé Ontario.

#### Comptabilité par fonds

En plus du Fonds général, qui comprend les activités de l'entente avec Santé Ontario et des autres projets, les fonds suivants sont utilisés par le Centre :

Le Fonds de capital présente les produits et les charges relatifs aux immobilisations tels que l'amortissement des apports reportés ainsi que la charge d'amortissement.

Avant que le Centre se retire à titre d'opérateur de garderies, le Fonds pour garderies présentait les produits et les charges relatifs à l'exploitation des garderies ainsi que les subventions du Conseil d'administration des services sociaux du district du Témiskaming (CASSDT) reçues pour financer les garderies. Le solde de fonds de garderie est cependant toujours considéré comme affecté puisque aucune décision n'a été prise quant à l'utilisation de ce fonds.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Apport à recevoir**

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

### **Constatation des produits**

Le Centre comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non utilisées doivent être retournées aux bailleurs de fonds et sont comptabilisées lorsque le montant est déterminé ou déterminable.

Les subventions et contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'autres sources sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le service a été rendu, pourvu que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Centre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

Le Centre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Centre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le Centre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et en fonction de la période indiquée ci-dessous :

Immeuble	40 ans
----------	--------

### Réduction de valeur des immobilisations

Le Centre comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

### Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés représentent des sommes reçues pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations. Les apports sont amortis au même rythme que les immobilisations sous-jacentes.

### Services reçus à titre bénévole

Le Centre ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

10

### 3. DÉBITEURS

	2022	2021
Recouvrement de coûts à recevoir	48 302 \$	42 668 \$

### 4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2022	2021
Terrain	439 308 \$	- \$	439 308 \$	439 308 \$
Immeuble	4 925 665	1 600 842	3 324 823	3 447 965
	5 364 973 \$	1 600 841 \$	3 764 131 \$	3 887 273 \$

### 5. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	179 255 \$	212 397 \$
Sommes à remettre à l'État	1 255	71 722
	180 510 \$	284 119 \$

### 6. SOMMES REMBOURSABLES À SANTÉ ONTARIO

Les subventions et les contributions du Centre proviennent principalement du gouvernement provincial de l'Ontario en vertu de la loi qui régit Santé Ontario. Le Centre doit respecter les prévisions budgétaires approuvées par Santé Ontario et tout excédent des subventions et intérêts sur les montants budgétés doit être remboursé à Santé Ontario. Tout excédent des dons sur les charges exclues du budget de l'accord peut être conservé par le Centre et utilisé à la discrétion du conseil d'administration au cours des exercices subséquents.

La conciliation des sommes remboursables en date de la fin de l'exercice est la suivante :

	2022	2021
Sommes remboursables au début de l'exercice	157 472 \$	- \$
Plus : sommes remboursables de l'exercice	230 269	157 472
Sommes remboursables à la fin de l'exercice	387 741 \$	157 472 \$

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

11

### 7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2022	2021
Solde au début	3 447 965 \$	3 571 107 \$
Moins : amortissement de l'exercice	(123 142)	(123 142)
Solde à la fin	3 324 823 \$	3 447 965 \$

### 8. RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISE

Le Centre contribue au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP).

Le Régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. L'employeur et le personnel cotisent conjointement à la caisse de retraite. L'employé cotise 6,9 % sur le premier 61 600 \$ de salaire admissible et 9,2 % sur le salaire excédant ce montant. La cotisation de l'employeur au régime représente 1,26 fois le taux cotisé par l'employé.

Le Centre détermine la masse salariale admissible selon les dispositions et les conditions d'admissibilité décrites dans le HOOPP. La subvention est versée à la caisse de retraite du régime pour et au nom du Centre.

En conformité avec le chapitre 3462 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, la comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes interentreprises à prestations définies étant donné que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

La contribution de l'employeur au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 291 250 \$ (2021 : 283 325 \$).

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Centre sont liés aux débiteurs. Le Centre consent du crédit à ses clients et partenaires dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et partenaires et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

La totalité du solde débiteur de recouvrement de coûts est à recevoir d'une entité. Le Centre évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

### 10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par le Centre en vertu d'un bail pour les locaux et d'un contrat pour du support informatique totalisent 243 200 \$ et les versements pour les prochains exercices sont les suivants :

2023	78 200 \$
2024	60 000 \$
2025	60 000 \$
2026	45 000 \$

### 11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des produits du Centre proviennent d'une seule source. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, 95 % des produits proviennent de Santé Ontario (2021 : 95 %). La viabilité financière du Centre serait affectée significativement advenant la perte de cette source de revenu.

### 12. ÉVENTUALITÉS

#### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, le Centre signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de ses programmes et activités qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

# CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU TÉMISKAMING

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

13

### ANNEXE A – CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Charges informatiques	234 100 \$	220 683 \$
Entretien et réparations	155 484	149 877
Loyer	129 453	126 297
Services publics	76 798	92 185
Fournitures médicales	62 668	38 336
Assurances	44 411	40 149
Achat de services	40 183	53 078
Télécommunications	38 548	73 756
Déplacements	29 326	12 144
Abonnements	24 499	24 392
Activités et conférences	23 133	32 701
Charges de bureau	18 845	12 299
Photocopies et impression	15 872	15 908
Honoraires professionnels	14 214	14 802
Programme et administration	11 040	-
Frais de poste et de messagerie	9 770	8 091
Formation du personnel	6 013	5 865
Recrutement	1 808	4 057
Impôts fonciers	705	1 658
Ameublement et équipement	562	29 862
Autres non-récurrent	-	10 000
	<b>937 432 \$</b>	<b>966 140 \$</b>